



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/S-19/19
12 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21

Note du Secrétaire général

1. En application des diverses dispositions des résolutions 50/113 et 51/181 de l'Assemblée générale, datées respectivement du 20 décembre 1995 et du 16 décembre 1996, les documents suivants, qui ont été publiés pour examen par la Commission de développement durable assumant les fonctions d'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, sont communiqués par la présente à l'Assemblée à sa dix-neuvième session extraordinaire :

a) E/CN.17/1997/2 et Add.1 à 31 : rapport du Secrétaire général sur l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

b) E/CN.17/1997/3 et Corr.1 : rapport du Secrétaire général sur les changements mondiaux et le développement durable : les grandes tendances;

c) E/CN.17/1997/4 : rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des activités qui constituent une menace pour l'environnement;

d) E/CN.17/1997/5 : rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national;

e) E/CN.17/1997/6 : rapport du Secrétaire général sur des propositions tendant à rationaliser le système d'établissement des rapports nationaux;

f) E/CN.17/1997/7 : rapport du Secrétaire général sur le bilan des programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie, la coordination de ces activités et les arrangements en vue d'établir un lien entre l'énergie et le développement durable au sein du système des Nations Unies;

* A/S-19/1.

g) E/CN.17/1997/8 : rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;

h) E/CN.17/1997/9 : rapport du Secrétaire général sur l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce;

i) E/CN.17/1997/11 : note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique sur l'application de la Convention;

j) E/CN.17/1997/14 : rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

k) E/CN.17/1997/15 : note verbale datée du 11 février 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies;

l) E/CN.17/1997/16 : lettre datée du 29 janvier 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies;

m) E/CN.17/1997/18 : note verbale datée du 18 février 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies;

n) E/CN.17/1997/19 : lettre datée du 18 février 1997, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Brésil et de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies;

o) E/CN.17/1997/21 : note du Secrétaire général transmettant la contribution de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à la session extraordinaire;

p) E/CN.17/1997/23 : lettre datée du 1er avril 1997, adressée au Président de la Commission du développement durable par la Présidente de la Commission de la femme;

q) E/CN.17/1997/24 : lettre datée du 21 avril 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. L'Assemblée générale sera saisie de ces documents pour examen à sa dix-neuvième session extraordinaire.
